



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23
Date de la convocation		
02 septembre 2026		
Vote		
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération. Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0		

L'an 2026 et le 7 septembre à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAINES-LA-JUHEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL sous la présidence de Éric BRÉHIN, Maire.

Présents : Éric BRÉHIN, Frédéric BARRÉ, Aurélie JARRY, Michel ROULAND, Romain BARBIER, Cécile CHOPIN, Paul MAHÉRAULT, Liliane ÉDON, Ellen SCHMITT, Nicole JANVIER, Marina FURON, Nathalie LEROUX, Gwénola NIZAN, Virginie MEUNIER, Gwénaél BOURG, Élodie POTTIER, Bastien DUTERTRE, Alain BERG.

Excusés ayant donné procuration : Bernard PENNETEAU pouvoir à Cécile CHOPIN, Pascal BOURGAULT pouvoir à Éric BRÉHIN, Étienne PAILLARD pouvoir à Nicole JANVIER, Benoit PERRIER pouvoir à Bastien DUTERTRE, Sandra MARCK pouvoir à Alain BERG.

Date d'affichage
09/09/2026

Date de réception en
s/Préfecture
09/09/2026

A été nommé secrétaire : Bastien DUTERTRE

D-26-09-11

Tableau des emplois et des effectifs - Ajout du poste d'apprenti Certificat d'Aptitude "Accompagnement Petite Enfance" pour la Micro-crèche "Chapi-Chapo"

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2026 concernant l'accueil d'un apprenti CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, à la date du 1^{er} septembre 2026 ;

VU la délibération n°D-26-06-22 du 29 juin 2026 portant création d'un poste d'apprenti, CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, à la date du 1^{er} septembre 2026 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois, **à la date du 1er septembre 2026**, comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le



ID : 053-215302712-20260907-D_26_09_11-DE

TABLEAU DES EMPLOIS modifié au **01/09/2026**

Typologie des emplois	Temps complet	Temps non complet		Total
		Nombre	Fraction temps	
EMPLOIS TITULAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE	9	0		9
Cadre d'emploi des attachés : - Attaché principal - Attaché	1	0		1
Cadre d'emploi des rédacteurs : - Rédacteur principal de 1ère classe - Rédacteur principal 2ème classe - Rédacteur	5	0		5
Cadre d'emploi des adjoints administratifs : - Adjoint Administratif principal de 1ère classe - Adjoint Administratif principal de 2ème classe - Adjoint Administratif	3	0		3
FILIERE TECHNIQUE	12	5		17
Cadre d'emploi des techniciens : - Technicien principal de 1ère classe - Technicien principal de 2ème classe - Technicien	1	0		1
Cadre d'emploi des agents de maîtrise : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise	2	0		2
Cadre d'emploi des adjoints techniques : - Adjoint technique principal de 1ère classe - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique	9	5	20 h 45 28 h 00 29 h 40 21 h 50 28 h 00	14
FILIERE SOCIALE	4	2		6
Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants : - Educateur de classe exceptionnelle - Educateur de jeunes enfants	1	0		1
Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux : - Agent social principal de 1ère classe - Agent social principal de 2ème classe - Agent social	1	2	28 h 00 28 h 00	3
Cadre d'emploi Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles - Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles - Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2	0		2
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	0		1
Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture : - Auxiliaire de puériculture de classe supérieure - Auxiliaire de puériculture classe normale	1	0		1
FILIERE ANIMATION	4	2		6
Cadre d'emploi des animateurs correspondant aux grades : - Animateur principal 1ère classe - Animateur principal 2ème classe - Animateur	1			1
Cadre d'emploi des adjoints d'animation correspondant aux grades : - Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3	2	14 h 30 9 h 00	5

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 053-215302712-20260907-D_26_09_11-DE



- Adjoint d'animation principal de 2ème classe				
- Adjoint d'animation				
TOTAL DES POSTES CREES AGENTS TITULAIRES	30	9		39
EMPLOIS NON TITULAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	0	1
Cadre d'emploi des attachés : - Attaché	1			1
FILIERE TECHNIQUE	1	0	0	1
- Apprenti espaces verts	1			1
FILIERE ANIMATION	0	1		1
- Adjoint d'animation de 2ème classe fonction assistante de vie scolaire		1		1
FILIERE MEDICO-SOCIALE	2	0		2
- Apprenti auxiliaire de puériculture	1			1
- Apprenti Certificat d'Aptitude - Accompagnement Petite Enfance	1			1
TOTAL DES POSTES CREES AGENTS NON TITULAIRES	4	1		5
CONTRATS AIDÉS/SERVICE CIVIQUE				
- Entretien ménager locaux, accueil périscolaire, animation TAP, Centre de Loisirs, service civique.....				3
TOTAL DES CONTRATS AIDÉS CREES				3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- D'APPROUVER le tableau des emplois et des effectifs, comme indiqué ci-dessus, **à compter du 01 septembre 2026.**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour copie certifiée conforme
VILLAINES-LA-JUHEL, le 09 septembre
2026

Le Maire,
Éric BRÉHIN

Le Secrétaire de Séance,
Bastien DUTERTRE

Dans les deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits :
un recours gracieux, adressé auprès du Maire de Villaines-la-Juhel - 10 rue Gervaiseau - 53700 Villaines-la-Juhel,
un recours contentieux, adressé au Président du Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cédex 01.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de l'arrêté contesté (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux).